

Objectifs

- Aborder les notions de droit et de devoir.
- Comprendre que l'éducation est non seulement une chance mais un droit et que certains enfants en sont privés.
- Connaître les moyens mis en place pour protéger les droits de l'enfant (Convention internationale des droits de l'enfant, action des ONG).
- Apprendre à exercer une citoyenneté au quotidien : vivre ses droits et ses devoirs dans le cadre de l'école.

Mots clés

Droit, devoir, enfant, éducation, citoyen, liberté.

Découvrir

Le droit à l'enfance

Cette activité aborde principalement le droit à l'éducation. Travailler ce thème en se référant à la Convention internationale des droits de l'enfant.

- **Question a.** Faire décrire les photographies : *Qui sont-ils? Que font-ils?* Demander aux élèves de trouver un titre pour chacune (par exemple : Ⓐ. Une enfant au travail ; Ⓑ. Des enfants à l'école).
 - Faire lire l'article de journal et expliquer les termes difficiles (*exploiter, Unicef, programme, subvention*). Faire repérer les pays cités sur la carte du monde. Informations : Sur les 250 millions d'enfants qui travaillent dans le monde, il y en a 153 millions en Asie, 80 millions en Afrique et 17 millions en Amérique latine.
 - Introduire le débat grâce à une série de questions : *Pourquoi dit-on que les enfants sont exploités? Pourquoi doivent-ils travailler?* Aborder le problème des pays en voie de développement et le rôle des ONG (entraide entre nations).
Éléments de corrigé : L'enfant figurant sur la photographie Ⓐ doit travailler pour faire vivre sa famille.

- **Question b.** Repartir de la phrase *Les enfants travaillent moins et vont à l'école trois heures par jour*. Interroger les élèves : *En quoi cette phrase est-elle surprenante?*
 - Comparer alors les deux photographies. On y voit des enfants travailler, mais s'agit-il du même travail? Éléments de corrigé : Non, les enfants figurant sur la photographie Ⓑ n'ont pas le même problème ; ils habitent dans un pays riche où l'école est obligatoire.
 - Pour finir, faire lire l'extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant. Informations : La Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations unies, est entrée en application en 1989. En 1997, 191 pays l'avaient signée. En France, le travail des enfants de moins de 13 ans est interdit depuis 1892 ; de nos jours, personne ne peut recevoir un salaire avant l'âge de 16 ans.
- **Question c.** L'activité développe la sensibilité des enfants aux valeurs politiques et morales. Éléments de corrigé : C'est Marianne qui a raison ; tous les enfants ont droit à l'éducation ; à ce titre, les pays riches doivent aider les plus pauvres.

Aller plus loin

- **Exercice 1.** Faire analyser les scènes proposées et suggérer d'autres situations propres à la classe ou à l'école.
Éléments de corrigé : Ⓐ droit d'utiliser un ordinateur – Ⓑ droit de lire un livre à la BCD – Ⓒ droit de manger un « en-cas » à la récréation – Ⓓ droit de jouer dans la cour de récréation.
- **Exercice 2.** Faire lire les différents devoirs (colonne de droite) et les faire associer aux droits correspondants. À chaque droit correspond au moins un devoir.

Retenir

Éléments de corrigé : Les mots qui conviennent sont : *droits – 1989 – devoirs – liberté*.

Autre activité

Faire lire la Convention internationale des droits de l'enfant et énumérer les droits. Demander aux élèves de chercher les devoirs qui leur correspondent, puis d'illustrer l'ensemble sur un panneau collectif (à l'occasion, par exemple, de la journée nationale des droits de l'enfant, le 20 novembre).